



## **PROCES-VERBAL DE SEANCE DE L'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Le 20 mars 2026**

Le Conseil Municipal s'est réuni, en séance publique, le vendredi 20 mars 2026 à 20 h 00, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel Clerc, Maire de la commune de Motz.

Etaient présents : Monsieur Daniel Clerc, Monsieur Denis Jeantet, Monsieur Gérard Clerc, Madame Zoé Buckley, Monsieur Vincent Laloy, Madame Myriam Ortiz Gutierrez, Monsieur Olivier Morelle, Madame Annie Brun, Monsieur Sylvain Cecon, Madame Laure Guimet, Monsieur David Rendu, Madame Amandine Viret.

Absent(s) excusé(s) : néant

Convocation : 16 mars 2026

### **ORDRE DU JOUR**

#### **Installation du conseil municipal**

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Daniel Clerc, qui a déclaré les membres du nouveau conseil municipal installés dans leurs fonctions.  
Madame Myriam Ortiz Gutierrez a été désignée secrétaire de séance.

#### **Election du Maire**

Le quorum (6) étant atteint, Monsieur Denis Jeantet, membre le plus âgé du conseil municipal, a pris la présidence de l'assemblée et a invité le conseil à procéder à l'élection du maire.

Messieurs David Rendu et Vincent Laloy ont été désignés assesseurs.

Seul, Monsieur Gérard Clerc s'est porté candidat. Les conditions de l'élection ayant été respectées, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants : 11

Nombre de suffrages blancs : 1

Nombre de suffrages nuls : 0

Nombre de suffrage exprimés : 10

Nombre de suffrages obtenus par Monsieur Gérard Clerc : 10.

Monsieur Gérard Clerc a donc été proclamé maire et a été immédiatement installé.

### **Nombre d'adjoints**

La commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit trois pour la commune de Motz.

Il est rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait de trois adjoints.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal fixe à trois le nombre d'adjoints au maire de la commune.

### **Elections des adjoints**

Il est rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal.

Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Une seule liste de candidats formée par :

- Monsieur Denis Jeantet
- Madame Myriam Ortiz Gutierrez
- Monsieur Sylvain Ceccon

Il a été procédé à l'élection des adjoints au maire.

Les résultats sont les suivants :

Nombre de votants : 11

Nombre de suffrages blancs : 0

Nombre de suffrages nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Suffrages obtenus pour la liste ci-dessus : 11

Ont donc été proclamés adjoints et immédiatement installés :

- Monsieur Denis Jeantet
- Madame Myriam Ortiz Gutierrez
- Monsieur Sylvain Ceccon

### **Indemnités de fonctions**

Monsieur le maire rappelle qu'il appartient au conseil municipal de fixer le montant des indemnités allouées au maire et aux adjoints, dans la limite d'une enveloppe budgétaire correspondant au total des indemnités maximales, déterminées en fonction de la strate démographique de la commune.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, que :

- L'indemnité du maire est égale à 28.10 % de l'indice brut 1027 de la fonction publique (1 155.06 € brut)
- L'indemnité des adjoints est fixée, pour chacun d'eux à 10.89 % de l'indice brut 1027 de la fonction publique (447.64 € brut)

## Commissions et délégations

### Commissions

Monsieur le maire est membre de toutes les commissions

- **Secteur finances**  
Réfèrent : Monsieur Denis Jeantet
  - Budget/demande et suivi de subventions : Madame Myriam Ortiz Gutierrez - Monsieur Sylvain Ceccon
  - Economie – agriculture – tourisme : Monsieur Sylvain Ceccon – Madame Zoé Buckley – Monsieur David Rendu
  
- **Secteur travaux – urbanisme**  
Réfèrent : Monsieur Sylvain Ceccon
  - Travaux et gestion des équipements communaux : Monsieur Olivier Morelle – Monsieur David Rendu
  - Logements : Madame Laure Guimet – Monsieur Olivier Morelle
  - Environnement : Madame Myriam Ortiz Gutierrez – Madame Zoé Buckley – Monsieur Vincent Laloy
  
- **Secteur social – scolaire – culture – loisirs**  
Réfèrent : Madame Myriam Ortiz Gutierrez
  - Scolaire et sociale : Madame Annie Brun – Madame Amandine Viret
  - Sports et événementiel : Madame Zoé Buckley – Madame Annie Brun – Madame Laure Guimet – Madame Amandine Viret
  - Fleurissement et cadre de vie : Monsieur David Rendu – Madame Amandine Viret
  - Communication : Monsieur Olivier Morelle – Monsieur David Rendu

### Délégations

- **Bureau et conseil communautaire Grand – Lac**  
Vu la réglementation en vigueur :
  - Titulaire : Monsieur le maire Gérard Clerc
  - Suppléant : Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint Denis Jeantet
  
- **Conseil d'école** :
  - Titulaires : Madame Myriam Ortiz Gutierrez – Madame Amandine Viret
  - Suppléant : Madame Annie Brun
  
- **SIVU Ecole maternelle (SIVOS)** : Syndicat Intercommunal (gérant l'école maternelle)
  - Titulaires : Madame Myriam Ortiz Gutierrez – Madame Annie Brun
  - Suppléant : Madame Amandine Viret
  
- **ALCC : Animation Loisirs et Culture en Chautagne**
  - Madame Zoé Buckley et Madame Annie Brun

- Métropole Savoie : Syndicat mixte (gérant la cohérence territoriale) entre Grand Lac – Grand Chambéry et Cœur de Savoie
  - Titulaire : Monsieur Gérard Clerc
  - Suppléant : Monsieur Sylvain Ceccon
  
- CNAS Centre National d'Actions Sociales au bénéfice du personnel communal  
Délégué élu : Monsieur Gérard Clerc
  
- Référent Défense : Madame Laure Guimet
  
- Agence France Locale (banque contrats emprunts Espace Sport et Nature du Fier)
  - Titulaire : Monsieur Denis Jeantet
  - Suppléant : Monsieur Gérard Clerc
  
- Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie : regroupement des communes savoyardes, assurant la distribution d'électricité et accompagnant les collectivités sur les plans technique et financier dans le domaine de l'énergie.
  - Monsieur Gérard Clerc